



MYSTÈRE

martyre de l'A 10

L'inconnue
de l'A10:
l'enquête

GEORGES BRENIER ET ADRIEN CADOREL

L'inconnue de l'A10

Georges Brenier
Adrien Cadorel

L'inconnue de l'A10


la manufacture de livres

ISBN 978-2-35887-649-0

Si vous souhaitez recevoir notre catalogue
et être informé de nos publications,
envoyez vos coordonnées en citant ce livre à :

La Manufacture de livres, 101 rue de Sèvres, 75006 Paris

ou

contact@lamanufacturedelivres.com

www.lamanufacturedelivres.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelques procédés que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

À mes proches – parents et amis – source indéfectible d’amour et de soutien.

Adrien

À ma mère, qui m’a transmis son amour des lettres.
À mon père parti trop tôt.

Georges

Avertissement

Ce livre a pour but de relater l'enquête sur un des plus anciens coldcase français : l'inconnue de l'A10. Rappelons que les soupçons des enquêteurs ne valent pas condamnation. Les opinions exprimées dans cet ouvrage par les différents protagonistes de cette affaire n'engagent qu'eux-mêmes et n'ont pas de valeur probatoire.

Rappelons que seul un jugement définitif – rendu sur des éléments de preuve légaux et débattus à l'audience – permet de conclure à l'innocence ou à la culpabilité d'une personne.

L'éditeur

Ce mardi 11 août 1987 a un parfum d'été. Il a la senteur des vacances tant attendues, celle du soleil qui brille et chauffe la peau sans relâche, à peine gêné par quelques nuages. Dans l'air, on pourrait presque sentir l'odeur des cornets de glaces à la framboise ou au citron que l'on mangera bientôt sur les plages de sable fin. L'air iodé, le farniente et les apéritifs en terrasse en famille et entre amis ne sont plus très loin maintenant. La Vendée, bientôt, puis la Gironde et les Landes se profilent déjà à l'horizon.

Sur la route, les automobilistes fraîchement en congé avalent les kilomètres de bitume. Les coffres des voitures sont remplis de valises, les enfants se chamaillent sur la banquette arrière, trop heureux de profiter d'une nouvelle semaine loin de l'école. Sur leur autoradio, leurs parents écoutent les nouvelles du jour : les avions de chasse libyens du colonel Kadhafi ont bombardé son rival tchadien, l'identité inconnue de l'heureux gagnant de 17 millions

de francs au Loto dans un bar-tabac d'Égreville en Seine-et-Marne suscite tous les fantasmes, la discrimination raciale est officiellement abolie dans les mines d'Afrique du Sud, et le gouvernement de Jacques Chirac annonce la création de 13 000 nouvelles places de prison pour éviter toute surpopulation carcérale. Sans radars automatiques, le temps passe vite sur la route.

Cette journée de chassé-croisé et de veille d'Assomption revêt un air d'insouciance. Les vacanciers fredonnent les tubes du Top 50. *Joe le taxi* traverse Paris la nuit au son de la rumba. Madonna tombe amoureuse dans la chaleur tropicale de son *Isla Bonita*, pendant que David et Jonathan, eux, chantent langoureusement l'amour en italien, leur piano à queue les pieds posés dans le bleu azur de la Méditerranée.

Savaient-ils ce 11 août 1987 que leur vie changerait à jamais ? Au volant de leur Citroën C15, Romain Parent et Frédéric Laujon se disent sûrement que ce mardi est un jour de travail comme les autres. Presque banal. Le salarié de la société Cofiroute et son jeune stagiaire de 21 ans doivent débroussailler, tailler l'herbe qui ne cesse de pousser sous les glissières de sécurité de l'autoroute A10. Direction le point kilométrique 135, dans le sens Paris-Provence, à hauteur de Suèvres, dans le Loir-et-Cher. L'ancienne ville fortifiée, ses trois églises, ses ruines romaines et sa quinzaine de moulins à eau comptent bien en ce mois

d'août attirer les touristes venus en masse visiter les grandioses châteaux de la Loire.

Il est 15 heures. La mission n'est pas des plus agréables pour les deux hommes. Le thermomètre n'affiche certes que 25 degrés et les nuages leur permettent de ne pas souffrir du soleil. Mais le bruit des moteurs et le roulement des pneus sur le bitume est assourdissant. Le dangereux défilé incessant des voitures lancées à plus de 100 km/h empêche tout relâchement. Leur journée de travail doit se terminer à 20 h 30.

Les deux hommes s'affairent à la tâche, chacun de son côté. Le jeune Laujon coupe l'herbe depuis ce qu'il estime être une quinzaine de minutes seulement quand il aperçoit derrière la barrière de sécurité, à une dizaine de mètres de lui, une forme bleu clair. Peut-être un objet posé sur l'herbe, sans doute jeté par un énième automobiliste depuis sa fenêtre ouverte. C'est une couverture en laine, « paraissant correctement roulée » décrira plus tard l'apprenti.

Il s'en approche et aperçoit aux extrémités deux petits pieds et des cheveux bruns et bouclés. L'apprenti est effrayé, il lâche d'un coup ses outils et parcourt en courant les deux cents mètres qui le séparent de son patron. « Il y a un gamin qui est mort sous une couverture », lui lâche d'un coup le stagiaire. Romain Parent, son supérieur, interloqué, lui demande s'il n'a pas rêvé. Mais le stagiaire répète,

insiste : « C'est pas une poupée, j'ai vu les pieds, la tête et les cheveux. »

Les deux hommes foncent vers l'habitacle de leur véhicule et appellent sans attendre le centre Cofiroute de Blois qui se trouve à une quinzaine de kilomètres de là. Il est 15h 18. À l'autre bout des ondes de leur transmetteur, Bernard Coral, le chef du district, sait que chaque seconde compte dans ce type de situations. À son tour, il alerte immédiatement les gendarmes.

Le hasard permettra de gagner un peu de temps. La communication est à peine terminée qu'une estafette sérigraphiée de la gendarmerie s'approche justement du kilomètre 135. Les quatre militaires, qui roulaient eux aussi dans le sens Paris-Provence, ont aperçu les deux employés leur faisant de grands signes. « Sûrement un nouvel accident de la route » se disent-ils au moment de descendre de leur véhicule.

Gilbert Meunier et les trois gendarmes auxiliaires à ses côtés sont tous membres du peloton autoroutier de Blois. Les quatre militaires en chemisette et képi sur le crâne sont habitués à être confrontés à la mort. Souvent violente, brutale, mais qui finit par devenir habituelle, comme si le cœur et l'esprit parvenaient tant bien que mal à s'y faire.

La vision de ce visage d'enfant à moitié recouvert par la couverture bouleverse pourtant toutes leurs habitudes. Le petit corps qui se cache à l'intérieur est allongé sur le dos, immobile et silencieux, noyé dans le vacarme de l'autoroute toute proche, là, à quelques mètres à peine. Il a été posé au milieu de ce fossé de deux mètres quarante de profondeur, à mi-chemin entre la route et l'un des nombreux champs de carottes et de blé cultivés aux alentours. La pente y est forte, environ 45 %. Les pieds de la victime sont orientés vers le bitume. Sa tête, elle, penche vers le bas du fossé.

Est-ce un garçon ? Une fille ? Les quelques centimètres de peau qui ressortent de la couverture ne permettent

pas de le dire de façon certaine. Pas question d'ouvrir la couverture, les gendarmes savent bien que la manipuler et y laisser des empreintes pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les suites de l'enquête.

Les militaires sont tous frappés par la même vision : le visage de l'enfant est tuméfié, comme celui d'un boxeur après un combat acharné sur le ring. Les yeux sont fermés, épuisés, à bout de forces. Les paupières sont enflées. Du sang a coulé du nez et de la bouche. Les joues et le front ont reçu tant de coups que la peau est abîmée, arrachée même par endroits. Sa « bouille » d'enfant est presque défigurée. La vision de cette petite tête aux innombrables marques de sévices est insoutenable.

Celui ou ceux qui ont abandonné le corps ici ne s'en sont pourtant débarrassés ni de façon rapide, ni de manière brutale. Ils ne l'ont pas non plus caché dans l'un des nombreux bois environnants, encore moins enterré là où le retrouver aurait pourtant sûrement nécessité pour les enquêteurs des jours entiers. Les suspects ont, semble-t-il, pris le temps, et le risque, de le poser ici, délibérément et presque délicatement. Comme un parent qui coucherait son propre enfant, doucement, pour ne pas le réveiller, pour ne pas l'effrayer. Comme pour qu'il ne voit rien de ce moment de folie et d'horreur.

La couverture, devenue linceul, interpelle un peu plus encore les enquêteurs. Le ou les meurtriers n'ont pas hésité à tuer un enfant et à l'abandonner sur le bas-côté de la route,

tel un animal de compagnie soudain trop encombrant, tel un chien qu'on laisse là, seul, sur le trajet des vacances. Alors pourquoi cette couverture bien emmaillotée autour du petit corps ? Pour le protéger ? Le réchauffer ? C'est à croire que celui ou ceux qui l'ont déposé dans ce fossé ont été saisis d'un premier et dernier remords. Comme si celui ou ceux qui ont laissé cet enfant pour mort avaient voulu, malgré la folie de leur geste, le réconforter, le consoler avant de repartir, sans jamais se retourner.

Des renforts du peloton autoroutier de Blois arrivent dans les minutes qui suivent l'alerte lancée par les employés de Cofiroute. Des pompiers du centre de secours de Blois et des médecins du SAMU leur emboîtent le pas. Les autorités judiciaires sont évidemment elles aussi alertées. À 16 heures, Pierre Bouyssic, premier substitut du procureur de la République de Blois, arrive à son tour sur place.

Ce kilomètre 135, dans la torpeur de l'été, devient soudain une scène de crime. L'heure n'est pas encore aux « experts » en blouse blanche et masque sur le visage. Mais la zone est tout de même photographiée sous tous les angles, au ras de l'herbe comme depuis le ciel, grâce à un hélicoptère de la gendarmerie. Une vingtaine de clichés au total, qui viendront bientôt former l'une des pierres angulaires du dossier. Car ces photos permettront aux futurs enquêteurs, dans les jours et semaines suivants, de

visualiser la scène et, qui sait, de repérer quelque chose, d'avoir un déclic. Les clichés serviront aussi à dessiner une carte précise des lieux, ainsi qu'un croquis qui permettra, un jour, aux jurés d'une cour d'assises de se transporter « mentalement » sur place. Il faut « geler » la scène, la figer dans le temps. Mais il faut aussi la protéger.

Car l'affaire du meurtre du petit Grégory Villemin en octobre 1984, retrouvé mort noyé dans la Vologne, est encore dans tous les esprits. Les vives polémiques sur la « pollution » de certains scellés, pourtant cruciaux, de la scène de crime ont poussé les « huiles » de la gendarmerie nationale à rappeler à leurs troupes des consignes strictes, afin d'éviter tout geste malheureux. Une section technique d'investigation criminelle de la gendarmerie (STICG) a d'ailleurs été créée il y a quelques semaines. L'affaire de l'A10 sera l'une des toutes premières à passer entre les mains de ces professionnels.

Les abords de l'autoroute sont méticuleusement ratissés, à la recherche du moindre indice. Mais la zone semble désespérément vide. Le ou les suspects n'ont rien perdu dans leur fuite. Pas de couteau. Pas d'arme à feu. Pas le moindre objet dont les empreintes digitales pourraient permettre de « tirer un fil » et de résoudre ce meurtre. Rien qu'un chien spécialement formé pourrait suivre sur des centaines de mètres grâce à l'odeur laissée. La terre, très sèche en ce mois d'août, ne permet pas non plus de

repérer des traces de semelles de chaussures qui indiqueraient l'axe de fuite.

Les employés de Cofiroute, eux, sont formels : ils n'ont aperçu personne dans le secteur. Ni fermiers, ni paysans cultivant les champs voisins et dont le témoignage aurait pu être précieux. Pas non plus de suspect qui se serait subitement enfui en voyant que le corps a été découvert. Et aucun automobiliste n'a attiré l'attention par son comportement au volant. En somme, rien d'anormal.

Pas la peine de s'épuiser à parcourir l'A10 de long en large à leur recherche : les militaires, qui connaissent la zone comme leur poche, savent pertinemment que ce secteur très rural ne dispose malheureusement d'aucune caméra de vidéo-surveillance.

Le patron de Cofiroute de la zone, Bernard Coral, est lui aussi auditionné. Son cahier de marche est catégorique : d'autres employés de Cofiroute ont emprunté l'A10 entre 13 heures et 15 heures ce jour-là, mais sans sortir pour autant de leur véhicule. Ils n'ont rien vu, rien entendu. Il n'y a pas eu de ronde de sécurité dans la matinée, certes, mais aucun automobiliste n'avait signalé une quelconque anomalie. Depuis au moins deux heures donc, des centaines de voitures sont passées à quelques mètres à peine du corps de l'enfant. Sans jamais l'apercevoir. Sans jamais repérer cette tache bleue dans le paysage grisâtre du bitume. En

cette fin d'après-midi, les touristes qui filent à toute allure sur la route des vacances ne devinent rien. À quelques mètres d'eux pourtant, derrière la glissière latérale de sécurité, les gendarmes sont désormais tous là, debout, affairés autour du cadavre.

Grâce à un premier examen sommaire, les enquêteurs déterminent que le corps sans vie est celui d'une petite fille. Sa couleur de peau laisse penser qu'elle est d'origine européenne. Sa corpulence, que la fillette avait entre 2 et 3 ans. Le reste des observations est circonscrit sur procès-verbal, minutieusement. Les « procéduriers », comme on les surnomme dans le jargon policier, tâchent de ne pas omettre le moindre détail. « Le corps est vêtu d'une robe de chambre à carreaux rouges et bleus comportant des liserés dorés au col et aux poches latérales, d'un maillot rayé rose, blanc et bleu [...] ainsi que d'une culotte blanche », peut-on lire dans le rapport rédigé par les militaires.

Outre qu'elle ne porte aucun vêtement de ville, la fillette n'a ni chaussettes, ni chaussures aux pieds. À la voir, on pourrait l'imaginer morte en pyjama dans son lit en plein sommeil, chez elle.

Au fil de l'examen, les gendarmes découvrent un spectacle effrayant. Le corps, encore tiède, a été martyrisé. Le visage de la fillette est couvert de taches de sang sec. « Les différents membres apparents du cadavre portent de

nombreuses ecchymoses et traces de dents, faisant penser à des morsures humaines », écrivent les militaires dans leur procès-verbal. Du sang est repéré un peu partout sur les bras et sur les jambes, comme sur la culotte taille 18 mois, sur le maillot de taille 1 an de la marque Polichinelle, et sur la robe de chambre, un modèle fabriqué par l'entreprise Tergal.

Les gendarmes saisissent la couverture, elle aussi tachetée de rouge et d'un produit jaunâtre. Au sol, ils prélèvent un peu de terre, des cailloux et des morceaux d'herbe écrasés sous le cadavre. Dans des bocaux en verre, ils déposent les cheveux couleur châtain prélevés sur cette couverture qui fait désormais office de pièce à conviction numéro 1.

Face à cette scène glaçante, un détail frappe les enquêteurs. Malgré son supposé très jeune âge, la fillette a déjà les oreilles percées. Son bourreau l'a frappée à mort, avec une sauvagerie rare, mais a jugé important de rendre sa victime plus « féminine » avec des boucles d'oreilles pour enfant.

Aucun papier d'identité n'est retrouvé, ni dans les poches de sa robe de chambre, ni près du corps. Son nom ou son prénom ne sont inscrits sur aucune des étiquettes des vêtements. Si la fillette en a un jour possédé une, la gourmette qui porterait son prénom est introuvable. La victime de l'A10 sera désormais appelée « l'enfant X ».

Moins de trois heures se sont écoulées depuis la découverte macabre. Au funérarium de Blois, le Dr Olivier O'Byrne est prêt. Il a été prévenu un peu plus tôt par téléphone. L'autopsie de la fillette non identifiée de l'autoroute lui revenait, et devait se faire sans attendre. Le médecin légiste, lunettes sur le nez et chaînette en or autour du cou, n'est pas seul. Un capitaine de l'escadron d'autoroute de Tours est là, ainsi que le substitut du procureur de la République. Deux photographes de la gendarmerie assistent également à l'opération.

Les clichés pris par leurs appareils argentiques restituent ce que ces cinq hommes observent tous : une scène insoutenable. Le visage de la petite fille est tuméfié, donnant l'impression d'avoir été roué de coups. Au cours de leur carrière, autour d'une table d'autopsie comme sur une scène de crime, les enquêteurs partagent souvent la même impression, évoquent entre eux un même ressenti auxquels ils s'accrochent pour obtenir des réponses : la victime, yeux

et bouche encore ouverts, tente de leur parler, de leur glisser une confidence avant son dernier souffle, de leur désigner celui ou celle qui a commis l'irréparable... Mais aujourd'hui, le visage de « l'enfant X », les yeux fermés, semble épuisé. Vaincu par tant de violences. Apaisé que l'acharnement et les douleurs cessent enfin. Une bonne fois pour toutes.

Les lésions sont partout. Innombrables. Leur nombre et leur description quasi chirurgicale choquent même le plus aguerris de ces professionnels. Aucun membre du corps n'a été épargné. Mais ce qui choque le plus les hommes présents ce jour-là, c'est cette impitoyable sauvagerie. Certaines blessures tiennent de l'acte de barbarie, comme ces marques de brûlures sur les fesses de la fillette, certainement infligées par un fer à repasser. La fillette a vécu l'enfer.

D'habitude, les enquêteurs observent ces brûlures sur des cadavres de voyous du Milieu, victimes d'un règlement de comptes. Les malfaiteurs morts dans les affaires de drogue ou celles liées au grand banditisme ont souvent été séquestrés et torturés par leurs ennemis. Mais comment l'expliquer sur une fillette qui n'a vraisemblablement que 3 ans ? Quel être humain a pu commettre de tels actes, qui plus est à plusieurs reprises ? Comment de telles violences ont-elles pu ne jamais attirer l'attention de proches, de voisins ?

Un peu partout sur le corps, les experts observent et listent également des traces de morsures. Une quinzaine au total. « Pratiquement un cas d'anthropophagie » diront les témoins de la scène. Certaines morsures, les plus récentes, ont été soignées avec du mercurochrome, comme si le bourreau de l'enfant avait été subitement pris de remords devant les cris et les pleurs de la fillette. Comme si un tiers avait tenté d'apaiser à sa manière les atroces douleurs de la victime.

L'enfant a parfois été mordu avec une telle rage, un tel sadisme, que des morceaux de chair ont été arrachés. « Ces morsures correspondent à une mâchoire assez petite, écrivent les médecins, avec de petites dents et une ou deux grosses dents pouvant être celles d'un enfant voire d'un adulte de petite taille. »

Dans les heures qui suivent, l'examen des radios effectuées vient ajouter de nouveaux détails glaçants. L'inconnue de l'A10 a souffert de plusieurs fractures qui n'ont jamais été soignées. Ses os cassés, sans doute brisés volontairement sous les coups – « des torsions violentes » – ont fini par se reconsolider, seuls, sans jamais bénéficier de l'aide d'un médecin, sans la pose d'un plâtre, sans la moindre rééducation.

Les ecchymoses sont multiples. Les coups d'une violence inouïe. Aucune partie du corps n'a été épargnée. Élément troublant, le corps de la victime est presque vidé de son

sang. Mais l'examen du cadavre ne permet pas de répondre à cette question cruciale : comment la fillette est-elle morte ? « Les blessures constatées n'ont pas provoqué directement la mort de l'enfant » écrit pudiquement le Dr O'Byrne. La fille ne présente aucune plaie fatale par arme blanche ou arme à feu. Le médecin légiste comme les enquêteurs l'ont pourtant compris dès cet instant. La victime n'a évidemment pas perdu la vie par « accident ». Elle s'est sûrement laissée mourir d'épuisement. Elle a sans doute agonisé pendant des semaines entières, probablement des mois, peut-être des années.

Les gendarmes évoqueront une « mort lente et programmée par les sévices et la maltraitance infligés ».

La température du corps fait dire aux médecins que le décès remonte à la fin de la matinée de ce 11 août 1987. Sans doute aux alentours de 11 heures. Impossible de déterminer en revanche à quel moment le cadavre a été déposé sur le bas-côté de l'A10, et si la fillette était ou non déjà morte à ce moment-là. Une chose est acquise : elle a mangé un dernier repas peu de temps avant de mourir. Et la science est catégorique : vu son poids, la victime était correctement nourrie par son ou ses bourreaux.

Autre certitude quasi absolue à ce moment-là : la petite fille n'a pas été violée et n'a pas subi d'attouchements sexuels. Dans leur puzzle, les enquêteurs savent désormais qu'ils peuvent, a priori, décocher la case « acte pédophile ». S'entêter à chercher un prédateur sexuel qui sévirait dans

la région et qui serait capable de récidiver à la moindre nouvelle pulsion n'est pas une piste jugée prioritaire. Une autre affaire a pourtant récemment choqué le grand public, et les gendarmes l'ont eue aussi en tête : le viol et le meurtre de la petite Sabine Dumont, une fillette de 9 ans enlevée en juin 1987 tout près de chez elle, à Bièvres, dans l'Essonne. L'autoroute A10 n'est qu'à quelques encablures de là...

Face aux caméras, le procureur Michel Sabourault n'y va pas par quatre chemins et évoque « un enfant qui était une plaie de la tête aux pieds ». La phrase marquera les esprits.

Le corps de la petite martyre de l'A10 passera la nuit au funérarium du centre hospitalier de Blois. Quand les gendarmes en repartent un peu plus tôt ce soir-là, sonnés, tous se posent une seule et même question : qui a pu infliger de tels sévices à cet enfant ?

Moins de vingt-quatre heures après la découverte du corps, les gendarmes ont la conviction que la chance est de leur côté. Certes, personne ne s'est encore manifesté auprès de leurs services, personne n'est venu réclamer le corps de la petite fille, aucun membre de la famille n'a cherché à les joindre. Mais une première piste s'offre à eux. Elle semble prometteuse.

Ce mercredi 12 août, peu après 8 heures, les gendarmes ont repéré une fourgonnette modèle Renault J5 le long de l'autoroute A10, à hauteur de Saint-Denis-sur-Loire. Son conducteur, Marcel M., 49 ans, est employé par la mairie de Blois et collecte les ordures sur les aires de repos. Dans le vaste coffre du véhicule, les militaires mettent la main sur un tas de sacs-poubelles, remplis de détritrus. Un par un, ils les ouvrent, les fouillent et mettent de côté le moindre objet qui peut ressembler à un indice. La tâche est pénible, mais pas question de passer à côté de la moindre piste.

Les meurtriers se débarrassent souvent de l'arme du crime dans la première poubelle venue, pensant – souvent à tort – que personne ne songera à la chercher là.

Un sac en plastique bleu retient l'attention des gendarmes. Il a été ramassé sur l'aire de Fougères, située au point kilométrique 125, dans le sens Paris-Provence, tout près de l'endroit où le corps a été retrouvé. À l'intérieur, il y a un gant de toilette imprégné de sang séché et un mouchoir, lui aussi taché de sang. Les deux objets sont saisis et viennent s'ajouter à la courte liste des pièces à conviction. Les enquêteurs en sont convaincus : les recherches ADN sont encore un rêve lointain, mais l'analyse de ces traces de sang devrait permettre de confondre les meurtriers de la petite martyre.

Deux jours plus tard, un autre rebondissement survient, inespéré lui aussi. Le genre de témoignage providentiel qui peut faire basculer en quelques heures l'enquête la plus complexe. Le nouveau témoin s'appelle Michel Hamel. Il a 43 ans et il est employé comme inspecteur commercial pour le groupe de spiritueux Pernod.

Il était sur l'A10 quarante-huit heures plus tôt, ce maudit 11 août. Sa mémoire semble formelle : alors qu'il roulait avec l'un de ses collègues de travail, assis côté passager dans leur Peugeot 205, son regard s'est arrêté de l'autre côté de la route sur un véhicule immobilisé, stationné le long de la

bande d'arrêt d'urgence. « Je m'en souviens parfaitement » jure-t-il. La vitesse a forcément dû rendre la scène furtive. Pourtant, devant les gendarmes, il décrit de façon précise la voiture repérée – un modèle trois volumes, blanc avec des montants noirs entre les portières – et il ne s'arrête pas là dans sa description. Doté d'une mémoire visuelle à rendre jaloux nombre d'enquêteurs, il raconte qu'un homme se trouvait debout, derrière le véhicule. Il portait une chemise claire et un pantalon foncé, comme ses cheveux, bruns ou noirs. L'homme se tenait penché, comme s'il tenait quelque chose entre ses bras. « J'ai pensé à un homme qui faisait faire pipi à un enfant. » Vers 15 heures, les deux commerciaux ont à nouveau emprunté l'A10, cette fois dans le sens inverse, vers Paris, et ont aperçu les gendarmes. Impossible pour lui de dire de façon formelle si c'était au même endroit que la scène observée quelques heures plus tôt avec l'homme penché près de la voiture trois volumes. Il n'a pas relevé de plaque d'immatriculation, mais sur cette route sans la moindre caméra de vidéo-surveillance, son témoignage vaut tout de même de l'or. Son collègue, Joël Pally, qui conduisait ce jour-là la Peugeot 205 sera auditionné quelques jours plus tard, mais n'a gardé aucun souvenir de cette scène. Peu importe, se disent les gendarmes, le témoignage de Michel Hamel devrait permettre d'accélérer grandement leurs investigations.

Les jours passent et identifier la fillette reste mission impossible. Un numéro de téléphone spécifique a pourtant été diffusé dans la presse, afin de recueillir le plus de témoignages possibles. Tous les appels sont centralisés vers la gendarmerie d'Orléans, chargée de ne rien laisser au hasard. Dix-huit militaires se relaient sur place nuit et jour, les yeux rivés sur le combiné téléphonique. Dans le jargon, on l'appelle « la ligne de feu ». Tous les appels sont enregistrés. Un magnétophone Philips modèle D6350 a été spécialement loué, pour une durée d'au moins un mois. Quinze cassettes de 90 minutes chacune ont été achetées.

La presse s'est emparée de l'affaire. Les journalistes basés en région comme à Paris sont de plus en plus nombreux à se pencher sur l'énigme de l'A10. « Plus le temps passe, plus cette absence de signalement d'une disparition pousse les enquêteurs à considérer l'éventualité du crime d'un

proche de la victime comme l'hypothèse numéro 1 » lit-on dans les colonnes de *France Soir*, le 14 août. Au vu des blessures observées sur le visage et sur le corps de l'enfant, « certains enquêteurs n'écartent pas l'hypothèse de l'agression d'un chien », écrit toutefois le même journaliste.

Le Journal du dimanche traite lui aussi du dossier criminel, deux jours plus tard. « L'autoroute Paris-Bordeaux garde son secret » note l'hebdomadaire, qui s'interroge : « Pas d'identité, pas de familles inquiètes, comme si la fillette était venue de nulle part [...] Crime de famille ? Sans doute, car comment expliquer que les parents ne se soient pas encore manifestés ? »

La presse ne fait pas dans la demi-mesure. L'heure n'est plus au politiquement correct : « Une abomination qui fait douter de l'espèce humaine ». La petite victime « a été mordue avec une sauvagerie de bête affamée, comme si on avait voulu la dévorer ! [...] Les gendarmes veulent retrouver le monstre inhumain qui a pu commettre une telle abjection... »

Dans les locaux de la section de recherches d'Orléans, sur les procès-verbaux insérés dans les rouleaux des machines à écrire, plusieurs cases à remplir restent désespérément vides.

Nom : cadavre non identifié

Prénom...

Né le...

À...

Fils de... et de...

Demeurant de son vivant...

Les enquêteurs doivent se contenter d'un bref et maigre signalement. La fillette mesurait 95 centimètres et pesait 20 kg. Elle était âgée d'environ 3 à 5 ans. Sa couleur de peau et ses cheveux bruns bouclés laissent penser qu'elle était d'origine maghrébine, sans toutefois de certitude absolue.

Aucun proche n'a estimé nécessaire d'alerter les autorités. Pas le moindre membre de la famille ou même un simple voisin de palier qui aurait fait le lien en lisant la presse. À croire que le sort de cette fillette laisse son entourage indifférent.

À croire aussi, face au silence absolu des écoles, des pédiatres comme de tous les services sociaux, que cette enfant n'existe pas. Que son nom a été comme effacé, son visage gommé, son existence volatilisée. Les articles se sont pourtant multipliés depuis le 11 août dernier. *La Nouvelle République*, le quotidien local, est aux avant-gardes sur les avancées de l'affaire, dans cette région si peu habituée aux énigmes criminelles.

Dès le 14 août, les photos du visage de la petite fille et de sa robe de chambre sont envoyées à toutes les brigades de gendarmerie et à tous les commissariats de France métropolitaine. Les unités basées en région parisienne dans l'Essonne et dans les Yvelines – autant de possibles points de départ des suspects sur l'A10 – ainsi que toutes celles situées autour de Blois sont plus particulièrement sollicitées. Plus les forces de l'ordre seront au courant de l'affaire, plus rapidement celle-ci sera résolue, se disent en substance les enquêteurs.

La direction générale de la gendarmerie nationale, dans le télégramme qu'elle envoie à toutes ses troupes, ne veut rien laisser passer. Pas question de s'affranchir de pistes qui pourraient sembler habituellement hors de propos. Rien n'est « normal » dans ce dossier, et les indices sont si maigres que tout doit être tenté. « Aucun milieu social ou humain ne doit être exclu » lors des recherches à venir.

Des premiers témoins se manifestent pourtant, dès la parution des premiers articles dans la presse locale, tous persuadés d'avoir la clé de l'énigme. Dès le 14 août, une femme pense tenir une piste, celle d'une mère de famille dont la fille, N., née en 1982, était, d'après elle, victime de violences. « Je la crois capable de battre sa fille et même de la brûler avec des cigarettes, d'ailleurs elle fumait, elle se droguait également. »

Une autre témoin, « l'esprit rongé par l'affaire » raconte aux gendarmes être convaincue d'avoir vu la victime de l'A10 un ou deux jours plus tôt dans sa boulangerie accompagnée de son père. « J'ai remarqué que la fillette semblait craintive et ne se dirigeait pas franchement vers les bonbons [...] Elle ne souriait pas, elle semblait triste. » Mais comment retrouver ses parents ? La boutique ne possède pas de caméras et le père a payé en caisse avec de la monnaie. Les gendarmes notent toutefois que d'après la commerçante, il portait une chemisette, un pantalon

bleu marine, qu'il avait un visage « en longueur » et que ses cheveux n'étaient « ni trop longs, ni trop courts ».

Les militaires ne se contentent pas d'attendre le témoignage providentiel. Des investigations sont menées tous azimuts. Dès le 18 août, ils prennent contact avec le siège lyonnais de l'industriel Rhône-Poulenc qui, à l'époque, fabrique notamment des fibres pour vêtements. Sur un bout d'étiquette cousue au niveau du col de la robe de chambre de la fillette de l'A10, les lettres... res Rhône-Poulenc étaient encore lisibles.

Les militaires sont convaincus que le vêtement de la marque Tergal « parlera » et livrera de précieuses informations. Sur sa date de fabrication et surtout sur son parcours de distribution. Usine, grossiste, entrepôt de stockage, vente réalisée dans une boutique... Avec un peu de chance, l'acheteur de la robe de chambre a laissé un chèque ou réglé avec une carte bancaire. Le genre d'erreurs qui peuvent résoudre une énigme criminelle en un clin d'œil.

Mais la chance n'est décidément pas du bon côté. La piste est un échec. Rhône-Poulenc est formel : le vêtement de la victime est une contrefaçon. Un modèle qui daterait en fait de 1973. Impossible donc de creuser davantage dans cette direction et d'obtenir les informations que les gendarmes espéraient glaner.

Même coup d'épée dans l'eau quand les enquêteurs tentent d'exploiter les résultats du bol alimentaire de

la petite inconnue. Les conclusions de Franck Fetissof, du laboratoire d'anatomie pathologique de la faculté de médecine de Tours, dans son rapport rendu le 27 août, sont claires : « L'estomac contient des débris alimentaires incomplètement digérés, ce qui indique que le décès s'est produit après un repas ». Vraisemblablement un mélange de viande et de légumes. Impossible pour autant de se prononcer sur l'heure du décès.

Les gendarmes n'attendent pas la réponse. Le 11 septembre, plusieurs d'entre eux prennent le volant et empruntent l'A10 entre Paris et Blois. Ils s'arrêtent sans exception dans tous les restaurants et stations-service qui se trouvent sur ce parcours de 180 km de long. Les employés sont questionnés, les menus épluchés. Mais la malédiction qui semble s'abattre sur l'enquête continue. Les investigations ne donnent rien de probant. Dans le flot ininterrompu de clients en cette période de grandes vacances, obtenir l'identité formelle d'un automobiliste parmi des milliers d'autres aurait tenu du miracle. Les gendarmes repartent sans pouvoir établir ne serait-ce qu'un approximatif portrait-robot du suspect. Son visage reste un mystère absolu.

Au tribunal de grande instance de Blois, Pierre Bouyssic, le substitut du procureur, en est convaincu, la clé de l'énigme réside dans l'identité de la fillette : « Lorsque

nous y parviendrons, nous aurons 60 % de chances de retrouver l'assassin » annonce-t-il à des journalistes. Une phrase prémonitoire, mais ô combien hâtive...

Pour élucider le mystère, le parquet de Blois et les gendarmes d'Orléans explorent différentes hypothèses. La première serait celle d'un meurtre commis par un homme ou une femme de passage furtif ce jour-là sur l'autoroute A10, en route vers une autre destination. Un prédateur qui n'habiterait pas dans le secteur, et qui ne s'y serait arrêté que quelques minutes avant de continuer son trajet.

Les enquêteurs se heurtent rapidement à des statistiques guère encourageantes : en ce mois d'août 1987, 19 000 automobilistes en moyenne circulent quotidiennement dans le sens sud-nord. Autant de suspects potentiels, autant de témoins possibles. 14 000 autres automobilistes empruntent chaque jour l'A10 dans le sens inverse, celui vraisemblablement parcouru par celui ou celle qui a déposé le corps sur le bas-côté de la route. Parmi eux, d'innombrables touristes, français comme étrangers,

en route vers le sud de l'Hexagone, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et même le Maghreb. Et si le meurtre avait été commis par l'un de ces touristes étrangers ? La piste est une course contre la montre car si les auteurs ont pris la fuite, les retrouver dans leur pays d'origine serait une tâche des plus complexes.

Localiser des suspects possiblement cachés dans leur pays nécessite de passer par Interpol. Le bureau d'entraide policière internationale, basé à Lyon, est dès lors sollicité par les magistrats de Blois. Personne ne sait encore pour l'heure de façon formelle si la petite victime est française ou étrangère. Mais sa photo, accompagnée d'un message, est envoyée aux autorités belges, luxembourgeoises, allemandes et néerlandaises. La coopération internationale n'en est qu'à ses balbutiements en cette fin d'été 1987, mais les forces de l'ordre de nos voisins européens ne pourront pas rester insensibles à cette affaire. À Orléans comme à Blois, tous en sont persuadés.

Au même moment, le portrait de la fillette ne se contente plus d'être placardé dans les casernes et les commissariats. Son signalement s'apprête à être diffusé à une bien plus large échelle.

Mais qui pourra observer cet enfant martyrisé sans détourner le regard ? Marqué par les hématomes et les lésions, le visage est finalement corrigé grâce à de nouvelles techniques informatisées de traitement de l'image. Sur le

cliché, les yeux de la fillette apparaissent pour la toute première fois grands ouverts, marrons, comme s'ils fixaient droit l'objectif. La couleur de la peau est uniformisée. Les joues sont remodelées pour avoir l'air « normales ». Les cheveux noirs virtuellement recoiffés. Impossible ainsi pour le grand public de deviner le calvaire qu'elle a enduré. On pourrait presque croire à une banale photo d'identité, prise dans n'importe quel photomaton. « Un joli visage et une bouche en forme de cœur » écrira d'ailleurs la presse à l'époque.

Le cliché est tiré à 27 000 exemplaires. Dans tout le Loir-et-Cher, il est présenté par les gendarmes aux divers responsables des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (les fameuses DDASS), comme aux médecins des centres de protection maternelle et infantile, mais aussi à ceux qui exercent dans des dispensaires ou des centres spécialisés, ainsi qu'aux pédiatres et aux urgentistes des hôpitaux. La même question est posée en boucle à près de 6 000 médecins et assistants sociaux : « Avez-vous déjà vu cette fillette ? » Les regards ont beau scruter la photo avec attention, les gendarmes n'ont que des moues songeuses et du silence en guise de réponses.

À leur liste déjà bien longue, les membres de la SR d'Orléans doivent ajouter les acteurs du monde scolaire. Qu'elle ait 3, 4 ou 5 ans, la fillette de l'A10 était certainement

scolarisée. En tout cas, a minima inscrite dans un établissement. Directeurs de crèches, d'écoles maternelles, de garderies, tous doivent être désormais contactés. Partout en France, sans exception. 66 000 établissements scolaires sont concernés. C'est la rentrée des classes en ce mois de septembre 1987. Dans l'une de ces écoles, un enseignant, un directeur, un parent va forcément s'apercevoir qu'une petite fille manque subitement à l'appel...

Les gendarmes doivent en permanence se dédoubler. Car si l'idée d'un crime familial semble peu à peu convaincre la plupart d'entre eux – si l'enfant a été tué par quelqu'un d'autre que ses propres parents, pourquoi alors ces derniers restent-ils muets? – une autre piste est elle aussi activement explorée. Celle d'un criminel vivant dans la région, ou qui y aurait en tout cas séjourné quelque temps.

L'assassin, s'il connaît bien la zone, a pu en effet déposer le corps sans attirer l'attention. En passant par la départementale D97, entre les communes de Mer et de Villexanton, il a pu ensuite couper à travers champs pendant près de deux kilomètres. Un petit chemin de terre permet d'accéder au lieu où la fillette a été abandonnée. La départementale D112, cette fois entre Mer et Chapelle-Saint-Martin, permet, elle aussi, de relier ce même chemin de terre. Qui d'autre qu'un habitant de la région pourrait connaître ces itinéraires?

Pour étayer cette hypothèse, les gendarmes se sont lancés pendant cette deuxième quinzaine d'août dans une vaste opération de porte-à-porte. Toutes les communes voisines du point kilomètre 135 sont visées par l'opération : Suèvres, Mer, Le Bardon, Meung-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Beaugency, La Chapelle-Saint-Martin... Le périmètre géographique est immense, et il est surtout flou. Rien dans le dossier ne permet de se concentrer plus vers un lieu que vers un autre. Alors les enquêteurs font le maximum.

Avec l'aide des brigades locales, 2 000 familles, toutes répertoriées comme parents d'une fillette de 3 à 5 ans, reçoivent la visite des militaires. Toutes doivent montrer patte blanche : l'existence des enfants doit être prouvée, les livrets de famille sont vérifiés page par page, les cartes d'identité examinées et recensées.

Le cliché de la petite victime est également présenté aux habitants, aux commerçants et aux forains de toutes ces communes. Plus de 4 000 personnes au total. Certains ici ou là croient reconnaître les boucles brunes de l'enfant mais, là encore, à chaque fois, les militaires repartent vers leurs bureaux sans le moindre élément tangible.

Ce samedi 16 août, toute la gendarmerie est en alerte. Un tueur en série pourrait bien avoir sévi sur le réseau routier français. Moins d'une semaine après celui de la petite martyre, un second cadavre est découvert. Cette fois sur l'autoroute A6, le long d'une bande d'arrêt d'urgence, près de Mâcon, en Saône-et-Loire. Le nom de l'adolescente de 16 ans, découverte par deux touristes allemands, est rapidement obtenu grâce aux papiers d'identité retrouvés dans ses affaires. Marthe Buisson – pensionnaire au foyer de l'enfance de la rue Bel-Air à Mâcon, elle avait l'habitude de fuguer – a le visage ensanglanté. Son corps est couvert d'ecchymoses. Elle a souffert d'un grave traumatisme crânien, fatal. Peut-être a-t-elle été éjectée d'une voiture ? La piste criminelle ne fait aucun doute. Comme la petite inconnue, la jeune fille n'a pas été violée¹.

1. L'affaire Marthe Buisson fait aujourd'hui encore partie du dossier des « disparues de l'A6 ». Douze jeunes femmes ont disparu ou ont été retrouvées en Saône-et-Loire entre 1984 et 2007. Deux hommes ont été